P.O.S.S.

PLAN D'ORGANISATION DES SECOURS ET DE LA SURVEILLANCE

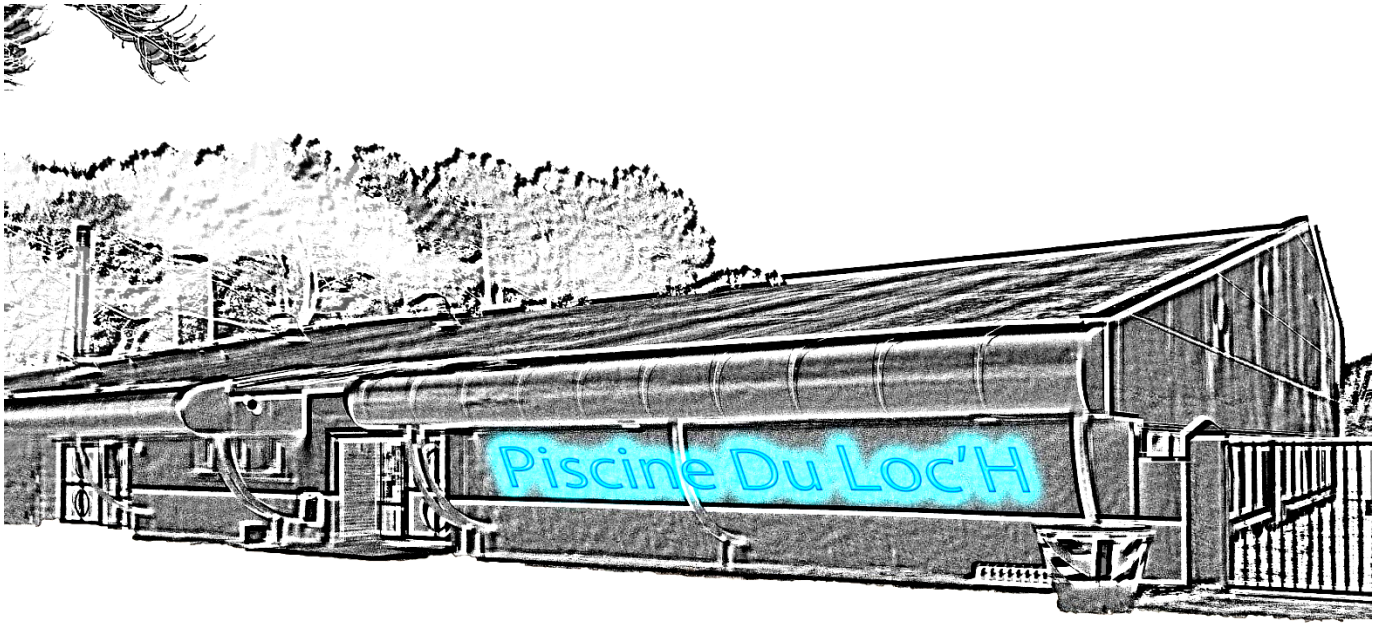

Loc'h Communauté – 32, rue du Général De Gaulle – BP 5 – 56390 GRAND-CHAMP
Tél. : 02 97 66 79 19 – accueil@leloch.fr

BRANDIVY - COLPO - GRAND-CHAMP - LOCMARIA GRAND-CHAMP - LOCQUELTAS - PLAUDREN

SOMMAIRE

A EQUIPEMENT ET MATERIEL

Identification de la structure page 4

1. Configuration de l'installation page 5
   - 1-1.Plan d'ensemble
   - 1-2.Caractéristiques de l'équipement
   - 1-3.Caractéristiques des bassins
   - 1-4.Fréquence Maximale Instantanée
   - 1-5.Hydraulicité des bassins

2. Moyens d'alerte et de secours page 7
   - 2-1.Plan des moyens
   - 2-2.Plan d'évacuation
   - 2-3.Matériel de sauvetage et de sécurité (cf. plan 2-1)
   - 2-4.Moyens d'urgence (cf. plan 2-2)
   - 2-5.Moyens de communication
   - 2-6.Vérification du matériel de secours
   - 2-7.Périodicité des révisions secourisme
   - 2-8.Stockage des produits chimiques (annexe 1 page 16)

B. FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ETABLISSEMENT

1. Fonctionnement de l'établissement susceptible de subir des modifications pages 10
   - 1-1.Les périodes d'ouverture
   - 1-2.Les horaires d'ouverture
   - 1-3.Planning d'utilisation de la structure (cf. Annexe 2 page 17)
   - 1-4.L'acces aux bassins
   - 1-5.Les groupes scolaires
   - 1-6.Les clubs et groupes

C. ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE page 12

1. Plans
   - 1-1.Zones de surveillance lors de l'accueil du public et des scolaires
2. Règlement intérieur (cf.annexe 3 pages 18 à 21)
3. Le personnel
   - 3-1.L'équipe de surveillance
   - 3-2.Le personnel d'accueil
   - 3-3.Le personnel technique
4. Organisation de la surveillance par publics (cf. Annexe 4 page22)
   - 4-1.Grand public et scolaire
   - 4-2.Activités
5. Organisation spécifique lors de l'utilisation des plongeoirs

D. ORGANISATION INTERNE DES SECOURS page 14

1. Conduites à tenir en cas d'Incident
2. Conduites à tenir en cas d'Accident
   - 2-1.Configuration à 2 agents de surveillance
   - 2-2.Configuration à 3 agents de surveillance
   - 2-3.Configuration à 4 agents de surveillance

E. ORGANISATION POUR AUTRES INCIDENTS page 16

1. Risque incendie
2. Risque chimique
3. Autres anomalies de fonctionnement

F. ANNEXES page 18

1. Identification des produits chimiques 16
2. Planning d'utilisation de la structure 17
3. Règlement intérieur 18 / 21
4. Répartition du nombre d'agents en fonction des périodes d'ouvertures 22
5. Fiche de suivi (soin) 23

Identification de l'installation

Nom : Piscine intercommunale du Loc'h
Adresse : Route de Baud
56390 Grand Champ
: 02 97 66 78 62
Courriel : piscine@leloch.fr

Propriétaire et exploitant : LOC'H COMMUNAUTE
Adresse : 32 Rue du général de Gaulle - BP 5
56390 GRAND CHAMP
: 02 97 66 79 19
Courriel : accueil@leloch.fr

Type d'installation : Piscine sport loisirs
Date de construction : 1970
Date de début d'exploitation : 1971

A. INSTALLATION DE L'EQUIPEMENT ET MATERIEL

1. Configuration de l'installation

1-1.Plan d'ensemble

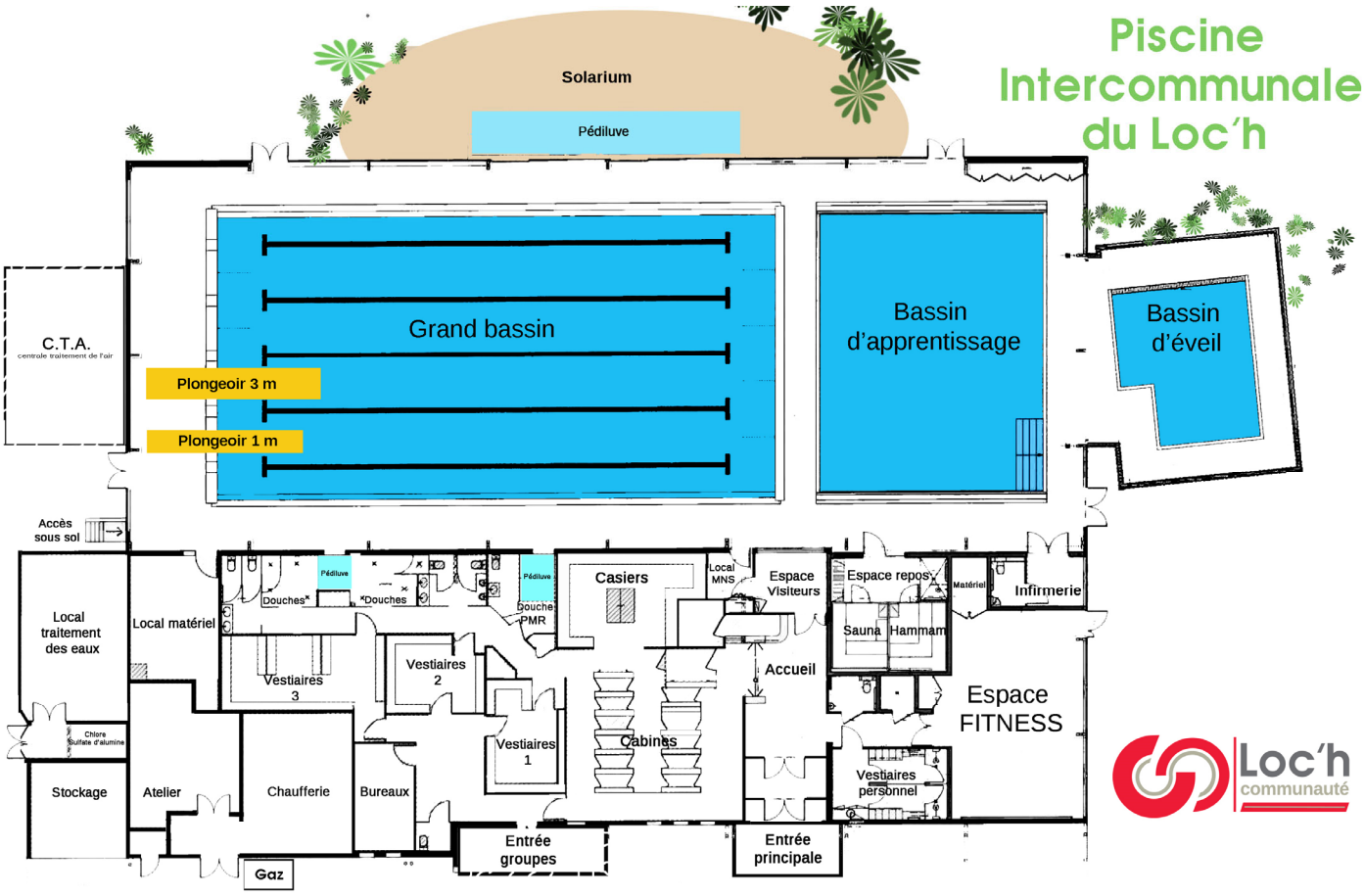

1-2. Caractéristiques de l'équipement

- Zone bassins (grand bassin, bassin d'apprentissage, bassin d'éveil, infirmerie, local matériel et local MNS)
- Zone « espace détente » (sauna, hammam, douche)
- Zone vestiaires (cabines, collectifs, casiers, sanitaires et douches)
- Hall d'accueil (banque d'accueil et espace visiteur)
- Espace Fitness
- Locaux du personnel (vestiaires et office)
- Zone administrative (bureaux et hall d'entrée groupes)
- Zone technique (chaufferie, local de stockage, local de traitement de l'eau, CTA)

1-3. Caractéristiques des bassins

Bassin d'éveil	7m50 x 5m	Prof.	0m30	Surface : **37.50 m²**

Bassin d'apprentissage	12m50 x 10m Prof. mini 0m80/maxi 1m50	Surface : **125 m²**
Grand bassin	25m x 12,50m Prof. mini 1m80/maxi 3m20	Surface : **312.50 m ²**
Surface totale		**475 m²**

1-4.Hydraulicité des bassins

- ✓ Hydraulicité mixte
  - Grand bassin : 65 % en goulottes périphériques et 35 % grille de fond.
  - Bassin d'apprentissage : 75 % en goulottes périphériques et 25 % grille de fond
- ✓ Hydraulicité
  - Bassin d'éveil : 100 % en goulotte périphérique

2- Moyens d'alerte et de secours

2-1.Plan des moyens

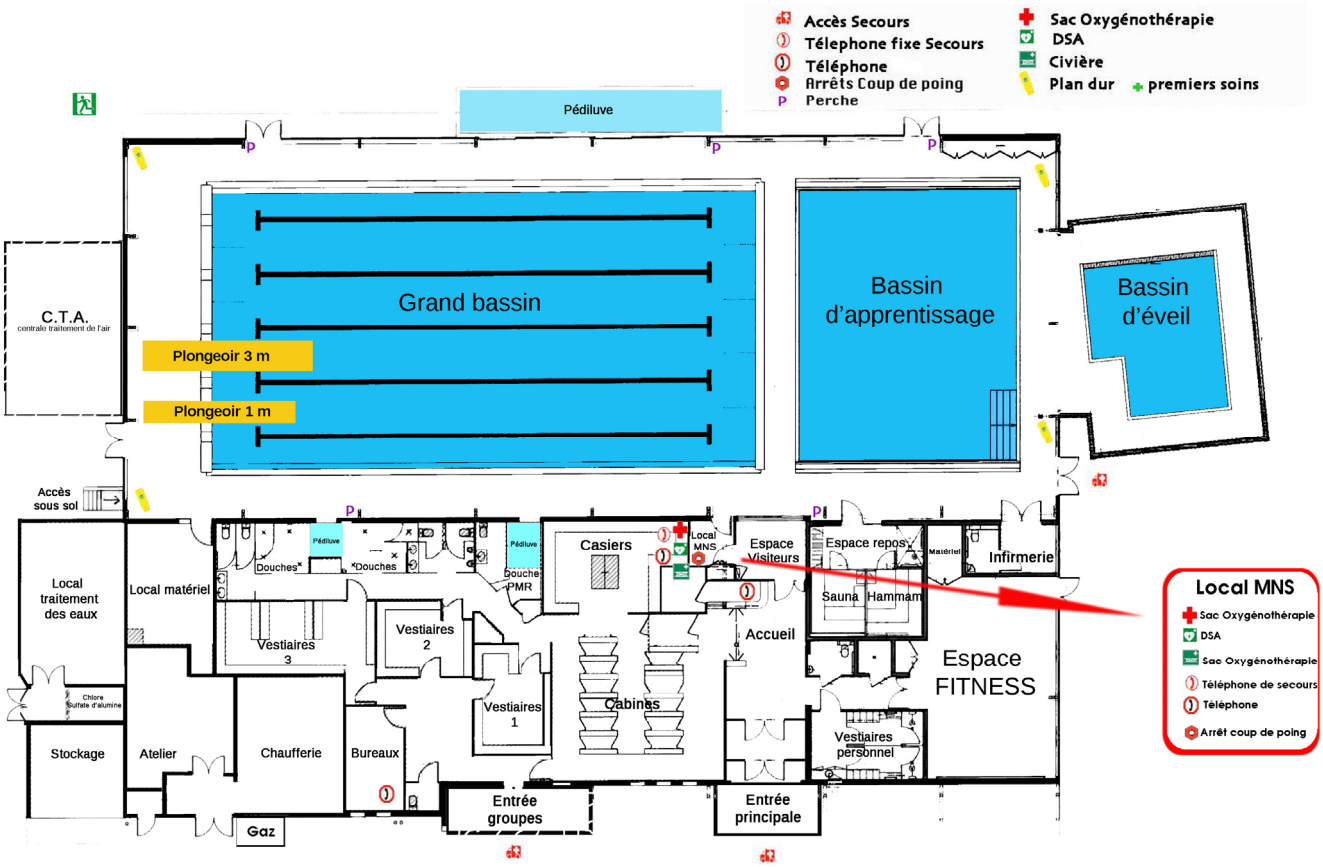

2-2.Plan d'évacuation

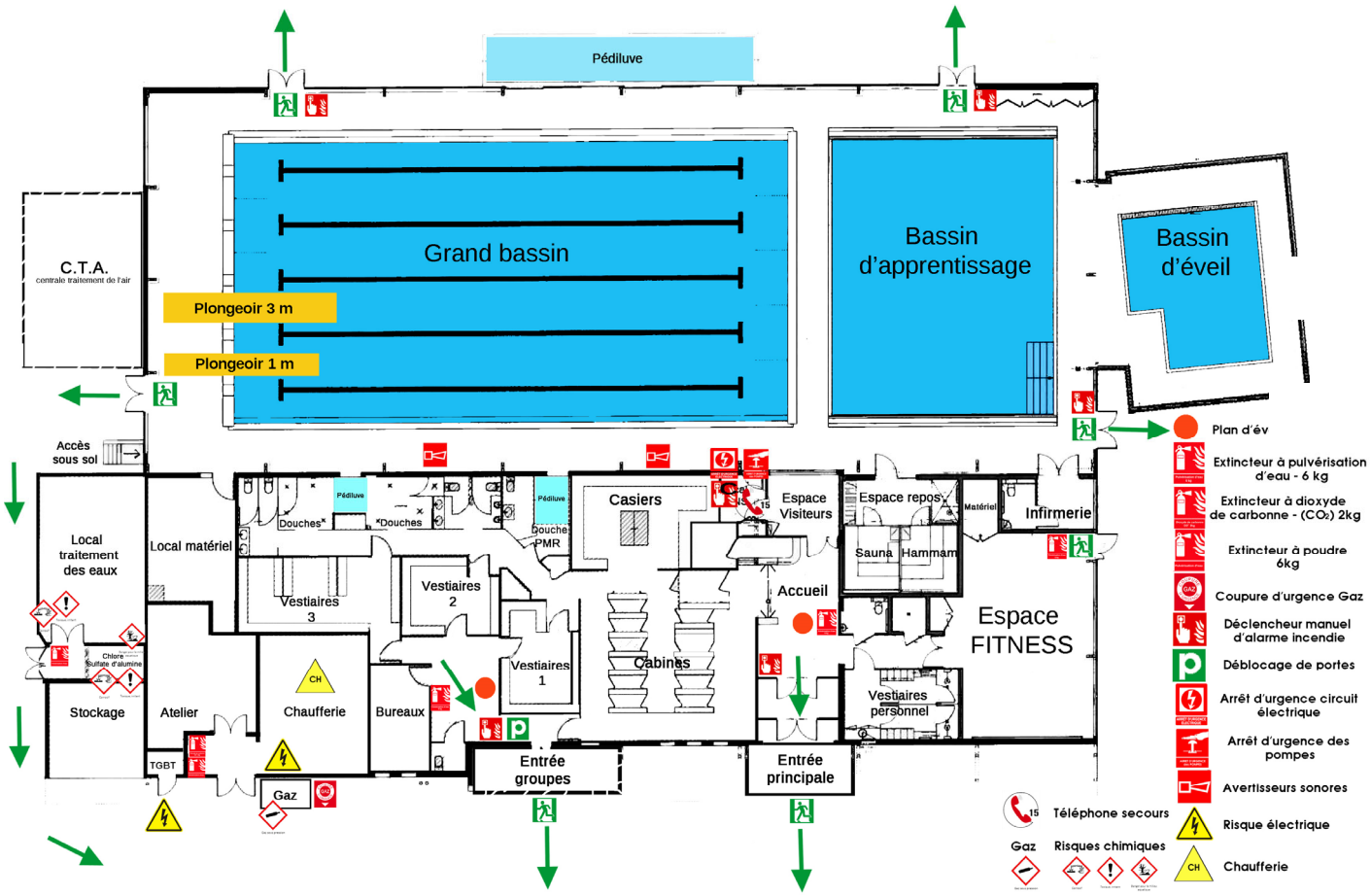

2-3.Matériel de sauvetage et de secours (cf. plan 2.1)

Situé dans l'infirmerie et réparti sur le bord des bassins en ce qui concerne les trousses de 1er soin et les plans durs.

Matériel de sauvetage	-4 plans durs -5 perches
Matériel de secourisme	-1 armoire à pharmacie -1 brancard -1 couverture de survie -Lot de colliers cervicaux -Des attelles pour membres inférieurs et supérieurs
Matériel de ranimation	-1 défibrillateur semi-automatique DSA -1 bouteille d'oxygène de 1000 l avec manomètre et débilitre -1 ballon auto-remplisseur avec valves et masques -1 aspirateur de mucosité avec sondes

2-4.Moyens d'urgence (cf. au plan 2-2)

Arrêts d'urgence	-Coup de poing arrêt d'urgence circuit général situé à la banque d'accueil (cf. plan 2) -Coup de poing arrêt d'urgence pompes situé dans le local « M.N.S. »
Alerte incendie	-déclencheurs manuels alerte incendie à chaque issue de secours et sur LA centrale dans le local « MNS »
Evacuation	-déclencheur manuel d'ouverture de porte

2-5.Moyens de communication

En interne	- Micro + sonnerie d'évacuation sur sono - Téléphones
En liaison avec les services publics	- Téléphone ROUGE liaison directe avec les secours - Téléphones

2-6. Vérifications du matériel de secours

- ✓ Elles sont réalisées par les MNS
- ✓ Elles sont consignées dans le cahier de liaison
- ✓ Toute anomalie doit être signalée au responsable

	Bouteille d'oxygénothérapie	DSA	Pharmacie
Hebdomadaire	- Vérification de la pression	- voyant de l'état des Piles	- contenu - date de péremption des produits
Annuel	- Date de révision	- Date de péremption des électrodes	

2-7. Périodicité des révisions secourisme:

- ✓ un stage annuel de secourisme est organisé (révision DSA et secourisme).

2-8. Stockage des produits chimiques (cf. Annexe 1-page 17)

- ✓ Ils sont stockés dans des locaux distincts de ceux de l'accueil du public.
- ✓ Les produits dits « d'entretien » sont stockés dans des placards fermés à clef avec signalétique.

B. FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ETABLISSEMENT

1-Fonctionnement de l'établissement (susceptible de subir des modifications)

1-1. Périodes d'ouverture :

- ✓ L'établissement de bain est ouvert 7jours /7 sauf jours fériés
- ✓ 2 périodes de fermetures techniques règlementaires
- ✓ 3 périodes de fonctionnement distinctes (période scolaire, petites vacances et grandes vacances)

1-2. Horaires d'ouvertures :

	PUBLIC			**SCOLAIRES**	**CLUBS & Groupements**
	Toujours 2 agents en surveillance				
	Période scolaire	**Vacances Période scolaire**	**Période estivale**	**ajustable par année**	
LUNDI	14h30/17h et 18h/20h	14h/20h	14h/19h	8h45/12h15-13h15/16h45	/
MARDI	12h/13h45	14h/19h	14h/19h	8h45/12h15-13h15/16h45	7h45/8h45 - 18h00/20h00
MERCREDI	14h/17h	14h/19	14h/19h	/	7h45/8h45 - 16h00/18h00
JEUDI	12h/13h30 et 18h/20h	12h/18h	12h/18h	8h45/12h15-13h15/16h45	7h45/8h45
VENDREDI	18h30/22h	14h/18h et 18h30/22h	14h/19h	8h45/12h15-13h30/17h00	18h30/20h00
SAMEDI	15h/18h	14h/18h	14h/18h	/	13h00/15h00 -18h00/19h30
DIMANCHE	9h/13h	9h/13h	9h/13h	/	/

1-3. Fréquentation

- ✓ La Fréquentation Maximale instantanée choisie par l'exploitant est de 400 personnes. en référence au décret n°81-324 du 7 avril 1981 article 8
- ✓ Les périodes de vacances scolaires sont des moments prévisibles de forte affluence.

1-4. Planning d'utilisation de la structure (cf. Annexe 2-page 18)

1-5. L'accès au bassin

Est régulé par deux portes dont le personnel de la piscine gère l'ouverture et la fermeture.

Scolaires :

- ✓ Afin de sécuriser leur accueil une circulation est mise en place l'entrée se fait par la porte côté douches et la sortie par la porte de l'accès handicapé.
- ✓ Une classe peut accéder aux bassins dès lors que l'intégralité du groupe précédent ait regagné les vestiaires.

1-6. Les groupes scolaires

Le planning de mise à disposition de l'installation aux scolaires est défini tous les ans.

Les enseignants toujours responsables de leur classe doivent compter leurs élèves sur le bord des bassins, et au retour dans les vestiaires. Ils veillent également aux respects des zones de circulations (pieds chaussés/pieds nus).

Ils prennent connaissance du P.O.S.S. et du règlement intérieur.

1-7. Les clubs et groupements

Le planning est arrêté tous les ans par la direction de l'établissement en concertation avec les responsables de chaque structure.

Ces structures assureront l'encadrement et la surveillance de leurs activités, en respectant le P.O.S.S. et le règlement intérieur, avec leur personnel diplômé et qualifié, conformément aux textes en vigueur et ou à la convention de mise à disposition.

En l'absence de ce personnel d'encadrement, la séance sera purement et simplement annulée.

Seuls les adhérents de l'association ou du groupement peuvent bénéficier des créneaux affectés à leur structure.

C. ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DE LA SECURITE

1-Plans

1-1. Zones de surveillance des bassins

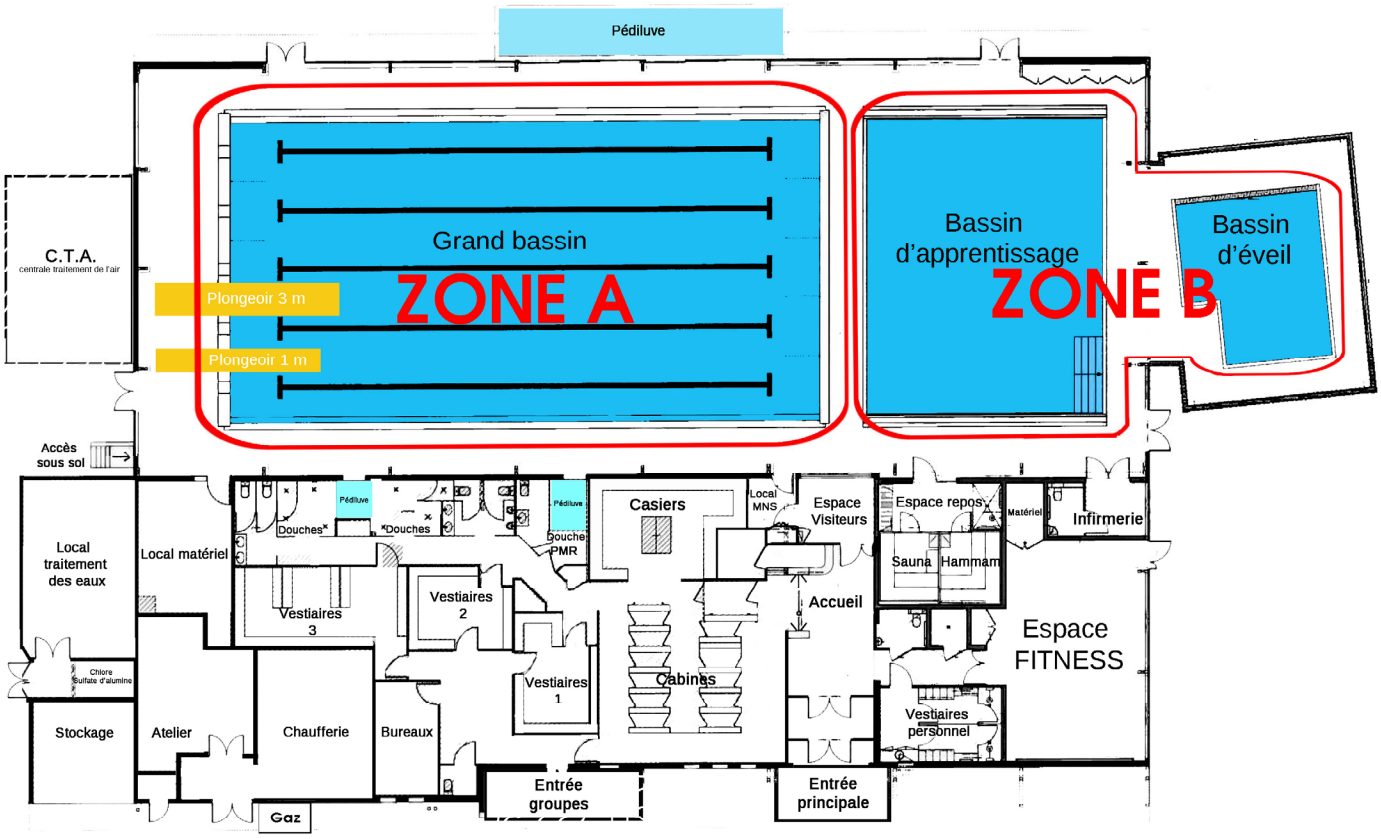

2-Règlement intérieur

Cf. Annexe 3 p19-20

3-Le personnel :

3-1.L'équipe de surveillance :

- ✓ Est seule juge du placement dans les zones afin d'assurer une surveillance efficace en tenant compte de paramètres tels que : la luminosité, la fréquentation..
- ✓ Doit être facilement identifiables (tenues vestimentaires)
- ✓ Est responsable de l'ouverture et la fermeture des portes d'accès aux bassins ainsi que de leur évacuation.

3-2.Le personnel d'accueil :

- ✓ Doit s'assurer de la présence à leur poste des M.N.S. prévus au planning, avant l'ouverture de l'établissement au public.
- ✓ Doit en retarder l'ouverture en cas d'absence, et en informer sa direction.

3-3.Le personnel technique :

✓ Le personnel technique doit s'assurer que l'eau de baignade et les conditions d'hygiène soient conformes au décret du 7 avril 1981.
✓ Les résultats d'analyses doivent être consignés dans le carnet sanitaire.

4-organisation de la surveillance par public

4-1. Grand public et Scolaires

	Surveillance		Enseignement
	Zone A	**Zone B**	**Zones A et ou B**
Grand Public	1 « M.N.S. »	1 « M.N.S. »	/
Scolaires	1 « M.N.S. »	1 « M.N.S. »	1 ou 2 « M.N.S. »

4-2.Activités

	Surveillance		Enseignement
	Zone A	**Zone B**	**Zones A et ou B**
Activités lors des ouvertures à la baignade	1 « M.N.S. »	1 « M.N.S. »	1 « M.N.S. »

	L'agent enseigne et assure la surveillance des personnes de son groupe
Activité seule	*1/2/3 ou 4* **« M.N.S. »**

5- Utilisation des plongeoirs

Dans tous les cas de figures :

- ✓ Une seule personne à la fois sur le plongeoir.
- ✓ Il est interdit de nager sous les plongeoirs lorsqu'ils sont ouverts.

5-1. Public

- ✓ Le personnel de surveillance est seul juge de l'ouverture des plongeoirs, il en régule l'usage.
- ✓ Une annonce au micro est faite pour l'ouverture.
- ✓ Le surveillant de la zone A se positionne à proximité des plongeoirs.
- ✓ Ouverture d'un seul plongeoir à la fois.
- ✓ **La zone de réception est délimitée par des lignes d'eau.**
- ✓ Une signalétique d'accès aux plongeoirs est mise en place

▲ Ouverture du plongeoir de 1 mètre

▲ Ouverture du plongeoir de 3 mètres

▲ Plongeoirs interdits (matérialisé par une chainette)

5-2. Scolaires

- ✓ Le responsable pédagogique en charge du groupe en concertation avec l'agent de surveillance de cette zone décide de l'utilisation des plongeoirs.

5-3. Activités clubs et Groupements

- ✓ La personne en charge du groupe est responsable de l'utilisation des plongeoirs

D. ORGANISATION INTERNE DES SECOURS

L'équipe est composée :

- ✓ Du personnel présent en surveillance des bassins et/ou en activité bassins ou fitness **dit « MNS »** (B.E.E.S.A.N./B.P.J.E.P.S./B.N.S.S.A.)
- ✓ Du personnel d'accueil et technique **dit « soutien »**
- ✓ Des enseignants et assistants

1. Conduite à tenir en cas d'Incident :

Procédure	
lieu	Infirmerie et sur place
Soigner	**1°M.N.S.**
Surveillance	Sur Zones A et B par les autres M.N.S.
Alerte secours si besoin	**1° M.N.S.**
Renfort si gravité	Se référer aux tableaux suivants
Observations	Notifier tous les incidents dans le cahier de suivi (annexe3)

2. Conduite à tenir en cas d'Accident (code couleur de l'annexe 4)

2-1. **PUBLIC /Activités** Configuration à 2 agents :

2-2. **ACTIVITES** Configuration à 3 agents :

Procédure \ Lieux	Zone B Bassins d'éveil Et d'apprentissage	Zone A Grand bassin	Vestiaires Circulations	Espace fitness	Espace Détente (hammam / sauna)
ALERTE donnée par	**1°M.N.S.**	**1°M.N.S.**	Par le personnel (caisse/technique…) public, les personnes en charge de groupes	Par la personne en charge du groupe	Par le personnel (caisse/technique,), MNS ou le public
Secourir et donner l'alerte à l'équipe INTERNE			**1°M.N.S.**	**Educateur/personne en charge du groupe**	**1°M.N.S.**
Evacuation signal sono + micro	**2°M.N.S.**	**2°M.N.S.**	**2°M.N.S.**	**1°M.N.S.**	**2°M.N.S.**
Renfort sur la victime	**3°M.N.S.**	**3°M.N.S.**	**3°M.N.S.**	**2°M.N.S.**	**3°M.N.S.**
Alerte secours EXTERNE	**3°M.N.S.**	**3°M.N.S.**	**3°M.N.S.**	**2°M.N.S.**	**3°M.N.S.**
Envoie du matériel de secours	**2°ou 3°M.N.S.**	**2°ou 3°M.N.S.**	**2°ou 3°M.N.S.**	**2°ou 3°M.N.S.**	**2°ou 3°M.N.S.**
Fermeture caisse	Par l'hôtesse d'accueil				
Guider l' arrivée des secours	Soutien Ou Autre adulte				
Observations	Ne pas quitter son poste et rester à disposition des M.N.S. ou de l'éductateur				
Observations	Notifier tous les incidents dans le cahier de suivi (annexe3)				

Procédure \ Lieux	Zone B Bassins d'éveil Et d'apprentissage	Zone A Grand bassin	Vestiaires Circulations	Espace fitness	Espace Détente (hammam / sauna)
ALERTE donnée par	**1°M.N.S.**	**1°M.N.S.**	Par le personnel (caisse/technique…) public, les personnes en charge de groupes	Par la personne en charge du groupe	Par le personnel de caisse ou technique ou MNS ou l'usager
Secourir et donner l'alerte à l'équipe INTERNE			**1°M.N.S.**	**Educateur/personne en charge du groupe**	**1°M.N.S.**
Evacuation signal sono + micro	**2°M.N.S.** Ou Soutien	**2°M.N.S.** Ou Soutien	**2°M.N.S.** Ou Soutien	**1°M.N.S.** Ou Soutien	**2°M.N.S.** Ou Soutien
Renfort sur la victime	**2°M.N.S.**	**2°M.N.S.**	**2°M.N.S.**	**1°M.N.S.**	**2°M.N.S.**
Alerte secours EXTERNE	**1°M.N.S.** Ou Soutien	**1°M.N.S.** Ou Soutien	**1°M.N.S.** Ou Soutien	**Educateur/personne en charge du groupe**	**1°M.N.S.** Ou Soutien
Envoie du matériel de secours	**2°M.N.S.**	**2°M.N.S.**	**2°M.N.S.**	**1°M.N.S.**	**2°M.N.S.**
Fermeture caisse	Par l'hôtesse d'accueil				
Guider l' arrivée des secours	Soutien Ou Autre adulte				
Observations	Ne pas quitter son poste et rester à disposition des M.N.S. ou de l'éducateur				
Observations	Notifier tous les incidents dans le cahier de suivi (annexe3)				

2-3. **SCOLAIRES/Activités** Configuration à 4 agents :

Rappel : **chacun est responsable du sous-groupe classe durant son enseignement, l'enseignant étant toujours responsable de sa classe.**

Lieux / Procédure	Zone B Bassins d'éveil Et d'apprentissage	Zone A Grand bassin	Vestiaires Circulations	Espace fitness	Espace Détente (hammam / sauna)
ALERTE donnée par	**1°M.N.S.**	**1°M.N.S.**	Par le personnel (caisse/technique…) public, les personnes en charge de groupes	Par la personne en charge du groupe	Par le personnel (caisse/technique, MNS) ou le public
Secourir et donner l'alerte à l'équipe INTERNE			**1°M.N.S.**	**Educateur/personne en charge du groupe**	**1°M.N.S.**
Renfort sur la victime	**2°M.N.S**	**2°M.N.S.**	**2°M.N.S.**	**1°M.N.S.**	**2°M.N.S.**
Evacuation signal sono + micro	**3° ou 4° M.N.S.**	**3° ou 4° M.N.S.**	**3° ou 4° M.N.S.**	**2°M.N.S.**	**3° ou 4° M.N.S.**
Alerte secours EXTERNE	**3° ou 4° M.N.S.**	**3° ou 4° M.N.S.**	**3° ou 4° M.N.S.**	**3° ou 4° M.N.S.**	**3° ou 4° M.N.S.**
Envoie du matériel de secours	**2°ou 3°M.N.S.**	**2°ou 3°M.N.S.**	**2°ou 3°M.N.S.**	**2°ou 3°M.N.S.**	**2°ou 3°M.N.S.**
Fermeture caisse	Par l'hôtesse d'accueil				
Guider l' arrivée des secours	Hôtesse d'accueil ou **4° M.N.S.**				
Observations	Ne pas quitter son poste et rester à disposition des M.N.S. ou de l'éductateur				
Observations	Notifier tous les incidents dans le cahier de suivi (annexe3)				

E. ORGANISATION POUR AUTRES INCIDENTS

1. Risque Incendie

- ✓ Dès l'apparition de fumée ou d'odeur suspecte, déclencher l'alarme à l'aide des boutons poussoirs situés auprès des issues de secours et dans le bureau M.N.S. (cf. Plan).
- ✓ Utiliser le téléphone secours rouge ou composer le 18.
- ✓ Si l'incendie semble maîtrisable (feu de poubelle par exemple) il faut commencer à se servir de l'extincteur approprié, en attendant les renforts.
- ✓ Faire évacuer dans le calme par les issues de secours les plus proches.
- ✓ Les « M.N.S. » en poste s'assurent que la structure soit totalement évacuée.
- ✓ En cas de fausse alerte le personnel s'assure de l'absence de danger, il informe via le micro de l'absence de danger et réarme le boitier d'alarme selon la procédure.

2. Risque chimique

- ✓ Intoxication chimique : appliquer la même procédure que pour l'alerte incendie.
- ✓ Faire appel à une personne autorisée à manipuler les produits chimiques qui s'équipera du matériel de protection (masques, tenues…) qui évaluera l'étendue des risques.

3. Autres anomalies de fonctionnement :

- ✓ Signaler rapidement au responsable de l'équipement, les anomalies de fonctionnement (eau /air /électrique/….) et prendre les mesures adaptées aux risques encourus.

Le P.O.S.S. de la piscine intercommunale du Loc'h est établi conformément :

- à l'arrêté du 16 juin 1998 relatif au **P**lan d'**O**rganisation de la **S**urveillance et des **S**ecours dans les établissements de natation et d'activités aquatiques d'accès payant.
- au code du sport (Articles 322-12 à 322-17) qui rend obligatoire le présent P.O.S.S.

Le P.O.S.S. a été élaboré et soumis à l'approbation du président de Loc'h communauté.
Le P.O.S.S. a été envoyée à la **D**irection **D**épartementale de la **C**ohésion **S**ociale du **M**orbihan pour validation.
Le P.O.S.S. est remis à chaque membre du personnel et est consultable à l'accueil de la Piscine.

F. Annexes

Annexe.1-Identification des produits chimiques

Hypochlorite de soude 47/50 extrait de javel		✓ Dangereux en cas de contact ✓ Ronge les objets ou la peau ✓ Tue les animaux et les plantes
Hydroxyde de sodium Acromousse		✓ Tue les animaux et les plantes
Acides synergisés Sécurisol		✓ Ronge les objets ou la peau ✓ Poison
Acide chlorhydrique 32/34%		✓ Dangereux en cas de contact ✓ Ronge les objets ou la peau

1. Fiche de suivi (soin)

Piscine Intercommunale du Loc'H

Fiche de bilan des premiers secours

N°: / 01

Date : ____ /____ / Heure: _____ /_____ M.N.S. : _____

Identité de la victime

Nom : Prénom:

Age : F M

Adresse/Commune :

Ecole ou structure : Famille prévenue : OUI NON

Type : Accident Malaise Noyade: Autre:

Lieu: bassin d'éveil Bassin d'apprentissage Plongeoir Douches

espace détente Grand bassin vestiaires espace fitness

Bilan :

conscience

- Parole
- Désorienté
- Agitation
- Perte de connaissance PLSA heure

Ventilation

Fréquence: /mn régulière

- Sensation d'étouffement:
- Sifflements,râles,gargouillements:
- Cyanose Sueurs

Cardio-circulatoire

Pouls carotidien Régulier

Fréquence: /mn Pâleur

Réaction

ouvre les yeux bouge les jambes

bouge les bras

Choc contre:

- Le sol
- Les bords
- Les toboggans
- Les plongeoirs
- Un individu
- Autre

Sensibilité

Pincement perçu Douleurs

dos des mains précisions:

jambes

Lecture de l'oxy-pouls

Pouls carotidien

saturation en O2

Lésions

- Au visage
- Aux membres supérieurs
- Aux membres inférieurs
- Au thorax
- A l'abdomen
- Autre

Bilan complémentaire

- **P** rovoqué par :
- **Q** ualité :
- **R** égion :
- **S** évérité :
- **T** emps :
- **M** aladie :
- **A** llergie :
- **T** raitement méd.:
- **H** opitalisation :

Soins :

- infirmerie
- isolée et allongée
- Collier cervical Attelle
- PLSA heure
- Inhallation heure / débit
- RCP heure / débit
- **DSA** CHOC

heure

Intervention du personnel médical

Medecin

Pompiers